



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2014

Nombre de membres du Conseil Municipal 19 dont 19 en fonction.

Le 12 mars 2014 à 20 heures, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la mairie, suite à la convocation du Maire en date du 5 mars 2014.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

<i>NOM</i>	<i>PRENOMS</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence</i>	<i>Procuration à</i>
MUMBACH	Paul	Maire	Présent	
GAUGLER	Yvan	Adjoint	Présent	
STROH	Dominique	Adjointe	Présente	
WILLM	Pierre	Adjoint	Absent	GAUGLER
BERBETT	Alexandre	Adjoint	Présent	
BATTO	Marcel	Conseiller	Présent	
BOETSCH	Eric	Conseiller	Absent	
DE PAULI	Dominique	Conseiller	Présent	
DEMICHEL	Hugues	Conseiller	Présent	
FLURI	Laurent	Conseiller	Présent	
GARDELLA	Nathalie	Conseillère	Présente	
GAUTHERAT	Bernard	Conseiller	Présent	
LEHR	Stéphanie	Conseillère	Absente	
MERLE	Yves	Conseiller	Absent	STROH
MOLINA	Corinne	Conseillère	Présente	
NUSSBAUMER	Catia	Conseillère	Présente	
PANZONI	Guido	Conseiller	Présent	
PATORNITI	Laurence	Conseillère	Présente	
THIEBAUX	Dominique	Conseiller	Présent	

Y assistent également :

M. Franck DUDT, représentant les services municipaux,

Le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. Point sur les travaux (ancienne mairie, rue du marché, rue des Vosges...)
4. Evolution du dossier « Peugeot » : point d'information
5. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
 - a. Compte administratif 2013 (principal et eau)
 - b. Compte de gestion 2013 (principal et eau)
 - c. Affectation des résultats (principal et eau)
 - d. Subvention au « Tour Alsace 2014 »
6. **URBANISME**
 - a. Droit de préemption urbain
7. **DIVERS**
 - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
 - Signature d'un marché d'édition d'un ouvrage sur Dannemarie
 - Signature d'un avenant pour le marché de réaménagement du parking de la salle polyvalente
 - Signature d'avenants pour le marché de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville
 - Signature de marchés complémentaires pour le marché de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville
 - Signature d'un avenant pour le marché d'aménagement de la rue des Vosges
 - b. Informations diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (ARTICLE L.2541-6 DU CGCT)

Le Maire signale aux conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Monsieur Franck DUDT.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de séance du 4 février 2014 dont copie avait été transmise à chaque conseiller.

3. POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire débute ce dernier Conseil Municipal du mandat par la présentation de l'avancement des travaux.

Rue du Marché : les travaux ont démarré début janvier et la pose des enrobés devrait intervenir à compter du 13 mars. Les pavés donnent un aspect typique au secteur. Le Maire tient à rappeler que ce chantier concernait principalement le remplacement de la conduite d'eau potable.

Rue des Vosges : cette rue est terminée ainsi que le gassla (chemin piéton). Elle doit être prochainement réceptionnée après l'enfouissement du réseau télécom. Les riverains se déclarent heureux de la réalisation.

Ancienne Mairie : les travaux viennent de se terminer. Ils étaient inscrits au Budget 2013 et la salle a été remise totalement en état et rénovée. Le Maire indique qu'une étude pour l'accessibilité complète du bâtiment devra être menée.

Le marquage du parking de la Salle polyvalente a été réalisé avec une trentaine de places de stationnement. Quelques pots de fleurs seront posés pour empêcher le passage des camions sur ce parking.

4. EVOLUTION DU DOSSIER « PEUGEOT » : POINT D'INFORMATION

Le Maire expose au Conseil Municipal l'avancement du dossier « Peugeot ». Il indique qu'après quelques retards dus au fonctionnement interne du secteur immobilier du groupe PSA Peugeot-Citroën, il vient d'obtenir l'accord pour la location de la fonderie et la vente du hangar à l'arrière conformément à la délibération prise le 04 février 2014. Les travaux de déménagement pourront débuter dès réception des clés et signature du bail de location. Le retard coûtera 3 500€ de location chez Reiko pour la location du site.

En outre, il confirme que le dossier évolue positivement avec les services de la SERM. La Ville de Kingersheim accepterait de céder 10 parts à 800€ chacune. La vente pourrait se faire dans les prochaines semaines, soit juste après les élections municipales. Une délibération du Conseil Municipal de Dannemarie sera nécessaire.

Dans cette attente, les services municipaux viennent de lancer une consultation auprès le SERM (Société d'Équipement de la Région Mulhousienne), la SEMHA (Société d'Économie Mixte de Haute Alsace) et l'AURM (Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne) pour obtenir des offres de prix pour la réalisation des études de faisabilité pour la reprise du site.

En outre, le Maire indique avoir eu un échange avec la Région Alsace courant du mois de février pour préciser le projet et confirme qu'une délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier du Bas-Rhin pourrait intervenir prochainement pour étendre son territoire au Haut-Rhin. Le Sous-Préfet confirme également le soutien de l'État à travers le fonds de revitalisation.

Une nouvelle estimation des domaines est actuellement en cours et le prix devra se négocier en fonction de celle-ci.

Après les explications du Maire, le Conseil Municipal prendre acte de cette information.

5. FINANCES – PERSONNEL- ADMINISTRATION GENERALE

Point 5a : Compte administratif 2013 (principal et eau)

• Budget Principal

M. le Maire présente le compte administratif du budget général de l'année 2013.

Le tableau ci-dessous peut résumer les résultats :

	Fonctionnement		Investissement	
	Déficit / Dépenses	Excédent / Recettes	Déficit / Dépenses	Excédent / recettes
Résultat brut de l'exercice		251 838.96	400 333.75	
Restes à réaliser dépenses/recettes			253 360	244 300
Résultat net de l'exercice	251 838.96		- 409 393.75	
Résultat clôture exercice 2012	385 638.35		175 218.62	
<i>Part affectée à l'investissement</i>	196 031.38			
Résultats définitifs	441 445.93		- 234 175.13	
				Résultat cumulé : 207 270.80

Vu le compte de gestion 2013 de M. Le Trésorier ;

Vu l'avis favorable des commissions réunies émis en date du 5 mars 2014 ;

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion ;

M. Le Maire se retire de l'Assemblée laissant la présidence à M. GAUGLER, 1er adjoint.

Le Conseil Municipal approuve par 1 abstention (M. THIEBAUX) et 15 voix pour le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

• Budget EAU

M. Le Maire présente le compte administratif du budget annexe de l'eau de l'année 2013.

Le tableau ci-dessous peut résumer les résultats.

	Fonctionnement		Investissement		
	Déficit / Dépenses	Excédent / Recettes	Déficit / Dépenses	Excédent / recettes	
Résultat brut de l'exercice	20 918.92		70 671.83		
Restes à réaliser dépenses/recettes			114 700	23 000	
Résultat net de l'exercice	- 20 918.80		- 162 371.83		
Résultat clôture exercice 2012	36 184.62		160 051.71		
<i>Part affectée à l'investissement</i>	0				
Résultats définitifs	15 265.70		- 2 320.12		Résultat cumulé : 12 945.58

Vu le compte de gestion du budget annexe de l'eau de 2013 de M. Le Trésorier ;

Vu l'article L 2121-31 du code Général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et de gestion ;

Vu l'avis favorable des commissions réunies émis en date du 5 mars 2014 ;

M. Le Maire se retire de l'assemblée laissant la présidence à M. GAUGLER 1er adjoint.

Le Conseil Municipal approuve par 1 abstention (M. THIEBAUX) et 15 voix pour le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;

- Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Point 5b : Compte de gestion 2013 (principal et eau)

- **Budget Principal**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par M.GERARD, Trésorier et que celle-ci doit être en concordance avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le compte de gestion fait apparaître :

Un déficit en section d'investissement de 234 175.13 €
Un excédent en section de fonctionnement de 441 445.93 €

Le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de la Commune sont conformes et identiques.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a

été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant que les écritures sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal 2013 dressé par le Trésorier.

- **Budget EAU**

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par M.GERARD, Trésorier et que celle-ci doit être en concordance avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le compte de gestion fait apparaître :

Un déficit en section d'investissement de 2 320.12 €.
Un excédent en section d'exploitation de 15 265.70 €.

Le compte de gestion de l'eau du Trésorier et le compte administratif de l'eau de la Commune sont conformes et identiques.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant que les écritures sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du service de l'eau 2013 dressé par le Trésorier.

Point 5c : Affectation des résultats (principal et eau)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

En accord avec le compte de gestion de M. le Trésorier, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2013 comme suit :

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser)	Affectation des résultats compte	
			Investissement (chapitre 1068)	Fonctionnement (chapitre 002)
Principal				
	441 445.93	- 234 175.13	234 175.13	207 270.80
		RAR : - 9 060		
Eau				
	15 265.70	- 2 320.12	2 320.12	12 945.58
		RAR : - 91 700		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve par 1 abstention (M. THIEBAUX) et 16 voix pour l'affectation des résultats 2013.

Point 5d : Subvention au « Tour Alsace 2014 » :

Le Maire expose la demande de subvention du « Tour Alsace cycliste » pour l'année 2014.

La Ville de Dannemarie bénéficiera à nouveau d'un départ d'étape le vendredi 1^{er} août 2014. Pour ce faire, le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la Convention de partenariat afférente et inscrire une subvention de 5 000 € au Budget 2014 par anticipation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la Convention de partenariat avec le groupe Larger/Tour Alsace/ASPTT Mulhouse
- Décide d'inscrire une subvention de 5 000 € au Budget Primitif 2014 sur le compte 657341 par anticipation.

6. URBANISME

Point 6a : Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

7. DIVERS

Point 7a : Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire :

- Signature d'un marché d'édition d'un ouvrage sur Dannemarie

Suite à la mise en concurrence organisée par la Commune, le Maire a décidé d'attribuer le marché relatif à l'édition d'un Ouvrage en 3 tomes sur Dannemarie à l'entreprise ayant répondu au mieux en fonction de la notation mise en place :

L'entreprise Uitgeverij Snoeck Edition pour un montant de :

- 32 572 € HT pour l'édition de 3 tomes en 1 500 exemplaires chacun
- 1 600 € HT pour l'édition des 10 exemplaires « Prestige » par tome

- **Signature d'un avenant pour le marché de réaménagement du parking de la salle polyvalente**

Compte-tenu de la nécessité d'effectuer des traitements supplémentaires de la cuve à fuel et des travaux supplémentaires de voirie (côté trottoirs rue du stade et côté gendarmerie) non prévus initialement au marché, le marché a été modifié par avenant.

L'incidence financière de cet avenant est de 4 150.12 € HT. En conséquence, le montant du marché est ainsi porté de 23 299.56 € HT à la somme de 27 449.68 € HT

- **Signature d'avenants pour le marché de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville**

Compte-tenu de la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché, le marché de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville a été modifié par avenants.

L'incidence financière de ces avenants est de :

- Lot n° 2 « Faux Plafonds » : 2 084.08 € HT (reprises sur poteaux et fourniture de tablettes pour fenêtres)
- Lot n° 3 « Reprise Parquet » : 914.40 € HT (remplacement de contre-plaques existantes trop usées)
- Lot n°4 « Electricité » : 1 150 € HT (éclairage à modifier et alimentation spécifique supplémentaire)

En conséquence :

- Le montant du lot n°2 est ainsi porté de 10 443.27 € HT à la somme de 12 527.35 € HT
- Le montant du lot n°3 est ainsi porté de 4 593.69 € HT à la somme de 5 508.09 € HT
- Le montant du lot n°4 est ainsi porté de 5 750 € HT à la somme de 6 900 € HT

- **Signature de marchés complémentaires pour le marché de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville**

Dans le cadre de la rénovation de l'ancien Hôtel de Ville, le Maire a décidé :

De signer un marché complémentaire pour le lot 1 avec SONTAG ET FILS pour un montant de 1 018.40 € HT (prise de surfaces supplémentaires)

De signer un marché complémentaire pour le lot 2 avec ALCHIMY REALISATIONS pour un montant de 2 916.40 € HT (travaux supplémentaires de plâtrerie suite à la création d'un plancher à l'étage supérieur)

- **Signature d'un avenant pour le marché d'aménagement de la rue des Vosges**

Compte-tenu qu'il a été constaté, au cours de la réalisation des travaux, la non portance du sol en raison de l'état hydrique de ce dernier, il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires de terrassement et de voirie non prévus initialement au marché. Le marché a donc été modifié par avenant.

L'incidence financière de cet avenant est de 3 456.50 € HT. En conséquence, le montant du marché est ainsi porté de 77 500 € HT à la somme de 80 956.50 € HT.

Point 6b : Informations diverses :

M. PANZONI évoque l'utilisation future de la salle de l'ancienne mairie. Le Maire indique qu'il faut y réfléchir en fonction des besoins et des situations. Il indique qu'une solution sera trouvée pour chaque association.

M. BATTO évoque les difficultés du centre-ville et les fermetures de certains commerces. Le Maire évoque la mise en place du droit de préemption commercial et la rénovation à venir de certains magasins. Il indique également les travaux d'assainissement à Hagenbach et les négociations intervenues le jour-même à Altkirch à ce propos. Il indique avoir obtenu la réduction de la durée de fermeture totale de la route de 14 semaines à 7 semaines et principalement pendant la période estivale. Le reste de la période sera en circulation alternée.

M. PANZONI évoque l'avenir des travaux pour le Simply Market. Le Maire indique que le permis de construire arrive prochainement à échéance.

Mme GARDELLA tient à remercier les Conseillers et sa collaboration avec le Maire. Elle indique avoir été heureuse de ce mandat. Le Maire tient également à remercier Mme GARDELLA.

Le Maire indique le mandat municipal a parfois été difficile et remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Mme NUSSBAUMER abonde dans le même sens.

Le Maire lève la séance à 21h40 et invite les élus à se rendre en salle d'honneur de l'ancienne mairie pour le verre de l'amitié et ainsi clôturer le mandat.

Table des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. Point sur les travaux (ancienne mairie, rue du marché, rue des Vosges...)
4. Evolution du dossier « Peugeot » : point d'information
5. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
 - a. Compte administratif 2013 (principal et eau)
 - b. Compte de gestion 2013 (principal et eau)
 - c. Affectation des résultats (principal et eau)
 - d. Subvention au « Tour Alsace 2014 »
6. **URBANISME**
 - a. Droit de préemption urbain
7. **DIVERS**
 - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
 - Signature d'un marché d'édition d'un ouvrage sur Dannemarie
 - Signature d'un avenant pour le marché de réaménagement du parking de la salle polyvalente
 - Signature d'avenants pour le marché de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville
 - Signature de marchés complémentaires pour le marché de rénovation de l'ancien Hôtel de Ville
 - Signature d'un avenant pour le marché d'aménagement de la rue des Vosges
 - b. Informations diverses

NOM	PRENOMS	Présent	Absent	Procuration	Signature
BATTO	Marcel	X			
BERBETT	Alexandre	X			
BOETSCH	Eric		X		
DE PAULI	Dominique	X			
DEMICHEL	Hugues	X			
FLURI	Laurent	X			
GARDELLA	Nathalie	X			
GAUGLER	Yvan	X			
GAUTHERAT	Bernard	X			
LEHR	Stéphanie		X		
MERLE	Yves		X	STROH	
MOLINA	Corinne	X			
MUMBACH	Paul	X			
NUSSBAUMER	Catia	X			
PANZONI	Guido	X			
PATORNITI	Laurence	X			
STROH	Dominique	X			
THIEBAUX	Dominique	X			
WILLM	Pierre		X	GAUGLER	